

## Nais / Formulaire 4 VD 2021 Visite intermédiaire du 20.10.2021

(jj.mm.aaaa)

Placette Nais (menu déroulant réparti sur 2 colonnes, par ordre alphabétique des communes) Ormont-Dessus / La Ville VD44

### 1. Mesures sylvicoles prises depuis le dernier relevé<sup>1</sup>:

Soins culturaux	ha
Bois exploités et débardés	122.1 m3
Bois exploités et laissés sur place	27.9 m3
Exploitation <input checked="" type="checkbox"/> planifiée (521.1)	<input checked="" type="checkbox"/> de chablis (522.1)
Autre (préciser)	

### 2. Autres mesures prises depuis le dernier relevé

(Mesures pouvant avoir une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire Nais 2 initial, par exemple mesures cynégétiques)  
Exploitation au câble-grue mobile en 2018.

### 3. Evénements naturels survenus depuis le dernier relevé

(Evénements significatifs ayant une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire Nais 2 initial, par exemple tempêtes, neige lourde, gel, sécheresse, problèmes phytosanitaires, incendie, etc.)  
Tempête Eleanor en 2018.

### 4. Observations

(Apparition d'éléments non prévus dans l'évolution à 10 ou 50 ans du formulaire Nais 2 initial ou non documentée dans l'analyse des effets 2015, par exemple apparition de végétation concurrente, abondance ou pas du semis attendu, dégâts suite à l'exploitation, dégâts du gibier, etc.)  
Rajeunissement en place.

### 5. Mesures à prendre

(Mesures urgentes à prendre pour corriger/améliorer la situation actuelle et l'évolution prévue, par rapport à ce qui était mentionné dans le formulaire Nais 2 ou dans l'analyse des effets 2015. Une nouvelle analyse des effets est prévue en 2022-23).

Entretien des clôtures de protection contre le gibier où les sapins blancs ont été plantés.

Correction des coordonnées des angles de la placette. Correction effectuée avec le GPS ARROW 100:

Angle NO 2 : 2 576 172 / 1 135 174

Angle NO 4 : 2 576 317 / 1 135 083

### 6. Plan et Photos

(Le plan de situation du Formulaire Nais 1 peut servir de base à un nouveau plan pour localiser les événements / observations / mesures à prendre mentionnées ci-dessus. Il est recommandé de faire des photos des éléments importants. Ces documents (plan et photos) sont disponibles chez le garde forestier et ne doivent pas être joints à ce formulaire).

<sup>1</sup> Pour la plupart des placettes, le dernier relevé correspond à l'analyse des effets 2015, mais pour certaines plus récentes à l'installation de la placette ou à la visite intermédiaire de 2017

### 7. Rafraîchissement des limites

Le garde forestier procède au rafraîchissement des limites de la parcelle-témoin lors de la visite intermédiaire.

Lieu et date  
Le Sépey le 25.10.2021

Signature du garde forestier

